

Mise en œuvre des nouveaux programmes de Français au Lycée Réponses aux questions des enseignants de Lettres

CHAPITRE III

- ❖ **Les références mobilisées dans le développement de l'essai (séries technologiques) doivent-elles uniquement relever de la littérature ou bien les candidats peuvent-ils convoquer des références culturelles variées (films, séries, romans graphiques, actualité, faits historiques...)?**

L'exercice de l'essai attend des candidats qu'ils développent une pensée et qu'ils l'illustrent à partir de références partagées. Sauf si le libellé donne une indication particulière sur la source des exemples à choisir, ces références pourront être empruntées à des domaines variés. C'est avant tout la qualité des références et de leur exploitation qui est à prendre en compte plus que le domaine auquel elles appartiennent.

- ❖ **Faut-il former les élèves des séries technologiques à développer un plan dialectique pour l'essai ?**

L'essai est une forme argumentative, la dissertation en est une autre. Il convient donc de ne pas importer le carcan de la dissertation dans la forme plus libre et personnelle de l'essai où l'on attend un exposé argumenté de la réponse. Ceci dit, rien ne doit interdire, au contraire, d'apprendre aux élèves à discuter des thèses adverses, à présenter des thèses différentes pour en montrer les limites ou l'invalidité. Leurs essais n'en seront que plus riches.

- ❖ **Un candidat peut-il présenter en lecture personnelle une oeuvre traduite : roman anglais ou tragédie grecque par exemple ?**

Rien dans le texte ne l'interdit. On insistera toutefois sur la qualité littéraire de l'œuvre et sur la qualité de la traduction choisie. À partir du moment où le professeur valide le choix de l'œuvre, il se porte garant de sa qualité littéraire.

- ❖ **Qu'en est-il du nombre des textes qui doivent figurer dans le descriptif de fin d'année ?**

Le 6 janvier, le Ministre adressait une lettre aux membres du comité de suivi de la réforme du lycée dans laquelle il précise que les élèves de la série générale pourront présenter de 20 à 24 textes et ceux des séries technologiques un descriptif comprenant de 13 à 16 textes.

❖ **Qu'est-ce que le candidat doit avoir avec lui le jour de l'oral ?**

Concernant les conditions pratiques de passation des épreuves orales des EAF :

- Pour la première partie de l'épreuve orale, nous recommandons que les candidats disposent d'un jeu de photocopies en double exemplaire pour chacun des textes susceptibles d'être l'objet de l'explication. Un exemplaire pour lui et un autre (au besoin) pour l'examineur.
- Pour la seconde partie de l'épreuve orale, nous recommandons que les candidats puissent s'appuyer lors de leur prestation sur le livre qu'ils ont retenu et dont le titre figure sur le descriptif. En revanche, on n'invalidera pas l'épreuve si le candidat venait sans son livre. Il n'est pas nécessaire de l'avoir avec soi pour bien en parler.

❖ **Concernant chaque « œuvre lue de manière cursive choisie par l'élève et approuvée par son professeur », outre la qualité littéraire, le critère d'approbation est-il bien un lien minimal avec le parcours associé travaillé ou accepte-t-on des œuvres hors parcours associé étudié (sur le seul critère du genre littéraire) ?**

Le choix est ouvert. Soit on privilégie une lecture cursive qui prolonge la réflexion engagée par l'intitulé du parcours associé, soit on choisit de s'écarter du parcours afin d'élargir la vision que les élèves peuvent avoir de l'objet d'étude.

❖ **Peut-on étudier en explication linéaire un passage d'une œuvre lue de façon cursive ?**

La lecture cursive peut donner lieu à une grande diversité d'activités orales et écrites, plus ou moins créatives et coopératives, destinées à l'appropriation des œuvres. Ces activités doivent amener les élèves à rendre compte de la lecture d'une œuvre lue intégralement et à croiser les regards à son sujet. On peut bien entendu envisager l'explication linéaire sur la lecture cursive, sauf dans le cas d'une œuvre traduite.

Toutefois la lecture cursive, tout en restant un exercice scolaire, doit s'approcher de la lecture personnelle et autonome d'une œuvre dans son intégralité. Si l'on décide de conduire l'explication d'un extrait, il convient de se demander comment l'activité contribue à développer les compétences – et le plaisir – de la lecture intégrale. On peut ainsi proposer aux élèves de contribuer au choix de l'extrait à expliquer.

Enfin, les activités conduites autour de la lecture cursive sont souvent postérieures à la lecture. On peut aussi les concevoir en amont de la lecture ou en étape de lecture dans une visée d'incitation et d'accompagnement.

Nous vous invitons à consulter les ressources suivantes :

<http://www.college-lycee-iroise-brest.ac-rennes.fr/spip.php?rubrique45>

Vous pouvez à profit consulter le *Rendez-vous des Lettres 2012* : « La lecture à l'heure du numérique » :

<https://eduscol.education.fr/cid61243/rendez-vous-des-lettres-2012.html>

Et vous attarder en particulier sur les ateliers suivants :

<https://eduscol.education.fr/pid28918/ateliers-2012-du-seminaire-metamorphoses-de-l-oeuvre-et-de-l-ecriture.html>

- ❖ **En série technologique, dans le cas où un seul texte serait expliqué pour un parcours associé, est-ce considéré comme suffisant pour parler de "parcours" ?**

Il ne faut pas confondre ce qui est fait durant l'année de préparation avec ce qui va figurer sur le descriptif pour l'épreuve orale. Si le nombre de textes composant le descriptif a été réduit, le programme ne l'a pas été.

- ❖ **L'objet d'étude concerné par le sujet de dissertation est-il systématiquement différent de celui qui concerne le commentaire ?**

On sait seulement qu'en série technologique : « Le commentaire porte sur un texte littéraire, en lien avec un des objets d'étude du programme de la classe de première, à l'exclusion de l'objet d'étude Littérature d'idées du XVIe au XVIIIe siècle ». *Note du 18 avril 2019.*

- ❖ **La question de grammaire qui a été travaillée en classe sur un texte doit-elle être inscrite par l'enseignant sur le descriptif ?**

Non : seul l'examineur décide de la question qu'il va poser. Cette question ne porte que sur le programme de grammaire de la classe de première. La question porte sur une phrase ou un segment de phrase.

Cette « FAQ » n'étant pas close, nous vous invitons à continuer de nous faire part, au besoin, de vos questionnements.

Les IA-IPR de Lettres

Anne-Marie Belliard

Richard Bossis

Catherine Frizza-Thibault

Sylvie Mounsi

Sophie Savage

Claudie Valmalette

L'inspectrice générale de Lettres référente de l'académie de Nantes

Marie-Laure Lepetit.